

...Quint, a laissé un gros volume intitulé : Tractatus...

6. — L'ouvrage de Louis CARRERIUS, Reginensis : Practica...

7. — Je crois que le fécond TIRAQUEAU est surtout connu...

8. — La Praxis rerum criminalium de DAMHOUDER est...

9. — On a de Tiberius DECIANUS, jurisconsulte d'Udine...

10. — La Practica criminalis (13) de Hippolyte de MARSILIIS...

11. — Julius CLARUS, né dans le Milanais, sénateur à Milan...

12. — Francfort, 1591, 2 vol. in-4, nova editio, Brederodii, j. c. recensita.

13. — Cologne, 1581, in-12 de 624 pp.

14. — 1560, in folio; 1664, Genève, in-folio de 904 pages...

qui fut appliquée à la question par sentence des bailli, es-

Toutes les éditions de la Praxis ne sont pas accom-

Damhouder, dit M. Nypels (loc. cit.), le glorieux

9. — On a de Tiberius DECIANUS, jurisconsulte d'Udine

10. — La Practica criminalis (13) de Hippolyte de MARSILIIS,

11. — Julius CLARUS, né dans le Milanais, sénateur à Milan,

Ces cent questions forment la plus importante et la

12. — Francfort, 1591, 2 vol. in-4, nova editio, Brederodii, j. c. recensita.

13. — Cologne, 1581, in-12 de 624 pp.

14. — 1560, in folio; 1664, Genève, in-folio de 904 pages

tales (Quest. 98, n° 9). « En droit, je pense, dit-il, que

Les ouvrages de Clarus ont été largement glosés par des

12. — Godefroi de Bavoux, président du sénat de Savoie,

CH. BERRIAT-SAINT-PRIX, Substitut du procureur-général.

(La suite au prochain numéro)

(13) Colonia Allobrogum, 1615, in-4° de 415 pages, outre l'index.

Bourse de Paris du 2 Octobre 1855.

3 0/0 { Au comptant, D^r c. 65 30. — Sans changem.

4 1/2 { Au comptant, D^r c. 90 80. — Baisse > 20 c.

Au comptant, le 3 0/0 est demeuré ferme à 65 30,

Le 4 1/2 0/0 a baissé de 91 à 90 80 au comptant;

On a reporté le 3 0/0 de 35 c. à 30 c., et le 4 1/2 0/0 à

Pour fin courant, les primes du 3 0/0 se sont traitées

La Banque de France est immobile à 3280, et le Comptoir

Des ventes pressées ont eu lieu sur le Crédit mobilier;

Le marché des chemins de fer accusait beaucoup de pesanteur;

L'Ouest a fléchi de 800 à 799 50; le Nord de 880 à 875,

Les chemins autrichiens, dont les mouvements se rè-

Orléans s'est abaissé de 1175 à 1160, le Midi de 700 à

Lyon est descendu de 1140 à 1132 50, et la Méditerranée

Les reports ont eu lieu aux prix suivants: Crédit mobili-

Orléans 8 à 6 50. — Orléans 4 50 à 2 50. — Nord 4 à 3 fr. — Est

Act. de la Banque. 3280. — Palais de l'Industrie. 80. —

Crédit foncier. 535. — Quatre canaux. 80. —

Crédit mobilier. 4285. — Canal de Bourgogne. 100. —

Comptoir national. 593. — Valeurs diverses. —

FONDS ÉTRANGERS. — H. Fourt. de Monc. —

Naples (C. Rolsch). — Mines de la Loire. —

Piémont, 1850. — 84 50. — Tissus de lin Maberl. —

— Obl. 1853. — Lin Colin. —

Rome, 5 0/0. — 83. — Omnibus (n. act.). 900. —

Turquie, Emp. 1854. — Docks Napoléon. 197 23

Table with columns: A TERME, 1er Cours, Plus haut, Plus bas, D^r Cours. Rows include 3 0/0, 4 1/2 0/0, etc.

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET. Table listing various railway lines and their prices.

A l'Opéra-Comique, l'Etoile du Nord, opéra en trois actes,

— Ce soir, à l'Odéon, Maître Favilla, l'œuvre charmante

— Aujourd'hui, au Théâtre-Lyrique, Jaguarita l'Indienne,

— Ce soir, aux Variétés, le Théâtre des Zouaves joué d'une

— On donne ce soir, au théâtre de la Gaité, les Sept châ-

— Le théâtre impérial du Cirque donne, aujourd'hui mer-

— L'émir Abd-el-Kader honore de sa présence la repré-

— Le Jardin-d'Hiver donne, aujourd'hui mercredi, une de

— EXHIBITION. (Maison Robert Houdin, boulevard des Ita-

— Le plan en relief du siège de Sébastopol et de Cron-

— Après les nouvelles officielles insérées au Moniteur.

SPECTACLES DU 3 OCTOBRE.

OPÉRA. — Sainte-Claire.

OPÉRA-COMIQUE. — L'Etoile du Nord.

OPÉON. — Maître Favilla.

THÉÂTRE-LYRIQUE. — Jaguarita l'Indienne.

VAUDEVILLE. — La Fille de l'Avare, la Corde sensible.

VARIÉTÉS. — Le Théâtre des zouaves, les Erreurs.

GYMNASÉ. — Le Demi-Monde.

PALAIS-ROYAL. — Le Gendre de M. Pommier, le Misanthrope.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Paris.

AMBIGU. — La Tour de Londres.

GAITÉ. — Les Sept Châteaux du Diable.

THÉÂTRE IMPÉRIAL DU CIRQUE. — Les Grands Siècles.

COMTE. — La Belle aux Cheveux d'or.

FOLIES. — Le Palais de l'Industrie, la Grotte de Falaise.

DÉLASEMENTS. — Le Rêve du diable, les Trois Papes.

LUXEMBOURG. — Le Sire de Franc-Bois, Cinq Cartes.

FOLIES-NOUVELLES. — Deux Gilles, Quick Sylvre, Vadé, Mirra

BOUFFES PARISIENS (Champs-Élysées). — Les Deux aveugles,

Pierrot clown, Une Pleine eau, le Violoncelle, la Viennoise.

CIRQUE DE L'IMPÉRATRICE. — Soirées équestres tous les jours.

HIPPODROME. — Représentation tous les jours, à trois heures.

ARENES IMPÉRIALES. — Représentations tous les dimanches et

lundis.

ROBERT-HOUDIN (boulevard des Italiens, 8). — Tous les soirs,

à huit heures.

SALLE VALENTINO. — Soirées dansantes et musicales tous les

mardis, jeudis, samedis et dimanches.

JARDIN-D'HIVER. — Fêtes de nuit tous les mercredis.

JARDIN MABILÉ. — Soirées dansantes les dimanches, mardis,

VENTES IMMOBILIÈRES. AUDIENCE DES CRIMES. MOULINS ET MAISON A ANIENS.

CHAMBRES ET ÉTUDES DE NOTAIRES. MAISON A PARIS. SOCIÉTÉ DE LA BALEINE FRANÇAISE.

NETTOYAGE DES TACHES. BENZINE-COLLAS. MALADIES DES FEMMES.

HYDROCLYSE. DENTIFRICES LAROSE. PASTILLES ORIENTALES.

M. BIÉTRY, (Officier de la Légion-d'Honneur), breveté de Sa Majesté l'Empereur, fournisseur de Cachemires français de Sa Majesté l'Impératrice, nous prie d'informer les personnes qui veulent bien l'honorer de leur confiance, qu'il ne demeure plus rue Richelieu, et que ses magasins de Châles et Tissus cachemires pour robes sont maintenant **BOULEVARD DES CAPUCINES, 41.**

M. BIÉTRY nous prie d'annoncer aussi qu'en quittant la rue Richelieu, il n'a ni vendu, ni cédé son nom à qui que ce soit, et que, par conséquent, personne n'a le droit de se dire son successeur.

Les Châles et Tissus cachemire de la maison **BIÉTRY** sont fabriqués avec les produits de sa filature, qui ont obtenu les récompenses les plus élevées à toutes les Expositions. Chaque article est revêtu d'une étiquette de prix fixe, d'un cachet de garantie et d'un numéro d'ordre qui sont reproduits sur la facture. L'acheteur a donc toute sécurité pour le prix et la qualité. Sur demande, on expédie en province. Seule maison **BIÉTRY, 41, BOULEVARD DES CAPUCINES.**

AU COIN DE RUE

RUE MONTESQUIEU, 8. MAGASIN DE NOUVEAUTÉS RUE DES BON-ENFANTS, 18.

CONNU POUR VENDRE LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS, OUVERTURE DE LA SAISON D'HIVER.

Les directeurs de ce vaste établissement, qui vient encore d'être sérieusement agrandi, vont mettre en vente, **LUNDI 1^{er} OCTOBRE**, des assortiments immenses d'étoffes choisies dans les meilleures fabriques, et dont une grande partie a eu les honneurs de l'Exposition universelle. Toutefois, grâce aux capitaux considérables et indépendants que possède cette maison, elle a pu se livrer à ces opérations importantes avant la hausse générale qu'est venu soulever dans toutes les fabriques le haut prix des matières premières. C'est par ces moyens que la Maison du **COIN DE RUE** maintient sa supériorité et justifie la réputation dont elle jouit de vendre à bon marché, même les étoffes les plus riches; on pourra, du reste, s'en convaincre facilement en demandant, même sans intention d'acheter, quelques-uns des articles suivants :

- | | | |
|---|--|--|
| Taffetas d'Italie noir anglais, grande largeur, qualité extra de 5 fr. 50 à 3 90 | Un solde considérable de Popelines unies, tout soie et laine, richement assorti en toutes nuances, qualité vendue partout 5 fr. 50, offerte à 3 90 | RIDEAUX BRODÉS, ARTICLE DE LUXE.
1,600 grands Rideaux ou Stores, brodés au crochet, dessins les plus nouveaux, avec large bordure festonnée, ayant 3 m. de hauteur sur 1 m. 75 de largeur, vendus partout 15 fr., à 9 50 |
| Robes à volants baguettes, toutes nuances, pures et glacées de noir, nouveauté de la saison, vendue partout 125 fr., mise à 89 » | 800 Châles Tartan longs, article de nouveauté, vendu, au lieu de 17 et 18 fr., à 12 75 | Une nouvelle affaire de petits Rideaux, vénitienne, dessins à fleurs et à sujets encadrés de belles bordures festonnées, hauteur 2 mètres, qualité de 3 fr. le rideau 88 » |
| Daniers satinés doubles, étoffes fortes pour la saison d'hiver, toutes couleurs foncées, qualité de 6 fr. 90, vendue 4 60 | Une affaire importante en Châles longs brochés, garantis chaîne laine, même dessin et même finesse que les châles vendus 150 fr. dans les spécialités, et mis à 5 90 | LINGE DE TOILETTE, ARTICLE D'HIVER.
1,200 Jupons en double piqué petuché, avec garnitures brodées en relief et festonnées, article bien connu pour se vendre partout 15 et 18 francs, le jupon, à 9 75 |
| 100 pièces de Velours noir, à 5 90 | Un solde considérable de Toiles crotteuses pur fil de main, ayant 2 m. 40 c. de largeur et une valeur réelle de 6 fr., à 3 90 | Jupons en crinoline à volants, article vendu partout 10 et 11 fr., à 7 60 |
| Velours noir garanti tout soie, à 9 75 | 2,000 pièces de Toile tout fil, provenant des fabriques de Belfast et d'Irlande, ayant de largeur 80 c., vendues partout 2 fr. 25 et 2 fr. 50, à 1 45 | 500 paires de Manches à entre-deux de plumetis, garnies en valenciennes, garantie pur fil, à 3 90 |
| 500 pièces de Popeline, nouvelles dispositions rayées et chinées, étoffe tout soie et laine, garantie de première qualité, ayant un mètre de largeur, ce qui se vend enfin partout 6 et 7 fr., à 3 90 | Une forte partie de Serviettes damassées, pur fil, longueur d'un mètre, et entourées de riches bordures, se vendant dans les meilleures maisons 28 et 30 fr. la douzaine 9 75 | Un choix complet de Peignoirs confectionnés en indienne, tout teint, offerts à 4 90 |
| Un lot de 150 pièces Drogues de laine, haute nouveauté, cotée généralement 5 fr. le m., à 2 95 | LINGE DE TABLE, GARANTI TOUT FIL.
300 Services damassés de 12 couverts, composés chacun de 12 serviettes à fleurs, avec magnifique bordure, et d'une nappe de 2 m. 10 c. de large sur 2 m. 33 c. de long; article réel de 60 fr., à 34 » | Velours d'Utrecht pour meubles, de couleurs variées, qualité de 6 fr., mis à 3 75 |
| 200 jolies Robes d'automne à volants, formées de baignettes satinées et cannelées, en soie de couleur, au lieu de 45 fr., prix habituel, mises à 25 » | | 500 pièces Perse enluminées riches, garanties bon teint, nouveauté de 2 francs, à 1 15 |
| 300 pièces de Popelines parisiennes, à rayures de satin, ayant un mètre de largeur, bonne étoffe valant 3 fr. 75, à 2 40 | | |
| Une sorte magnifique de Mérinos pure laine, grande largeur, qualité et finesse de 3 fr. 90, vendue 2 85 | | |
| 200 pièces de Drap Chambord, étoffe forte garantie tout laine, valant 5 fr. 25, à 2 25 | | |

Les **COMPTOIRS spéciaux de CONFECTIONS** et de **FOURRURES** mettront en vente :
 Une série complète de Talmas gris, en étoffe velours laine, au prix remarquable de...
 Une Collection de Modèles en velours, avec garniture de fourrure, confections ne pouvant être vendues dans aucune spécialité...
 500 Berthes, forme nouvelle, en vison d'Amérique, fourrure naturelle, valant 15 et 16 fr., et mises à...
 300 Manchons en martre de France, fourrure extra, se vendant chez tous les fourreurs 90 et 100 fr., offerts à...

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

<p>Ventes mobilières.</p> <p>Consistant en tables, commode, chaises, pendule, etc. (2253)</p> <p>Consistant en tables, chaises, calorifère, pupitre, etc. (2254)</p> <p>Consistant en bureau en acajou, divan, fauteuils, etc. (2255)</p> <p>Consistant en hardes à usage de femme, broderies, etc. (2256)</p> <p>Consistant en bureau, chaises, glace, lampe, établis, etc. (2257)</p> <p>En une maison sise à Montrouge, rue de la Gaité, 33. Le 4 octobre. (2258)</p> <p>Consistant en tables, comptoir, chaises, tabourets, etc. (2243)</p> <p>En une maison sise à Paris, rue Marbeuf, 26. Le 4 octobre. (2244)</p> <p>Consistant en établis, tables, un corps de bâtiment, etc. (2258)</p> <p>En une maison sise à Paris, rue Richard-Lenoir, 15. Le 4 octobre. (2259)</p> <p>Consistant en forge, enclumes, marteaux, outils, etc. (2259)</p> <p>À Paris, rue de la Ville-l'Évêque, 39. Le 4 octobre. (2260)</p> <p>Consistant en bureau, pendules, chaises, fauteuils, etc. (2260)</p> <p>En une maison rue de la Chaussée-d'Antin, n° 1^{er}. Le 5 octobre. (2261)</p> <p>Consistant en descentes de lits, tapis, tabourets, etc. (2261)</p>	<p>TRIBUNAL DE COMMERCE</p> <p>AVIS.</p> <p>Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.</p> <p>Faillites.</p> <p>DÉCLARATIONS DE FAILLITES.</p> <p>Jugements du 1^{er} OCT. 1855, qui déclarent la faillite ouverte et en fixent provisoirement l'ouverture au dit jour :</p> <p>Du sieur MINARD, cordonnier, rue de Rivoli, n. 204; nommé M. Drouin juge-commissaire, et M. Decagny, rue de Greffulhe, 9, syndic provisoire (N° 12691 du gr.).</p> <p>De la société PHADIER et SARRAZIN, ayant pour objet la fabrication de marbres artistiques, dont le siège est à Paris, rue des Amardières-Popincourt, n. 25, composée de sieurs Charles Pradier, demeurant boulevard Beaumarchais, 84, et Edouard Sarrazin, demeurant au siège social; nommé M. Trélon juge-commissaire, et M. Pluzanski, rue Ste-Anne, 22, syndic provisoire (N° 12692 du gr.).</p> <p>Du sieur GRELAT (Charles), char-</p>	<p>cutier, rue Mouffetard, 249; nommé M. Mottet juge-commissaire, et M. Quantremère, quai des Grands-Augustins, 55, syndic provisoire (N° 12693 du gr.).</p> <p>Du sieur de GONET (Gabriel-Edouard), libraire-éditeur, rue des Beaux-Arts, 6; nommé M. Mottet juge-commissaire, et M. Battarel, rue de Bondy, 7, syndic provisoire (N° 12694 du gr.).</p> <p>CONVOICATIONS DE CRÉANCIERS.</p> <p>Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers :</p> <p>NOMINATIONS DE SYNDICS.</p> <p>Du sieur BLESSING (Frédéric), fab. d'équipements militaires, rue Beaubourg, 38, le 8 octobre à 1 heure (N° 12685 du gr.).</p> <p>Du sieur PHILIPPOT (Raphaël), md de vins à Batignolles, Grande-Rue, 4, passage St-Pierre, le 8 octobre à 12 heures (N° 12686 du gr.).</p> <p>Pour assister à l'assemblée dans laquelle M. le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.</p> <p>NOTA. Les tiers-porteurs d'effets ou endorsements de ces faillites, n'étant pas connus, sont priés de remettre au greffe leurs adresses afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes.</p> <p>AFFIRMATIONS.</p> <p>De la société en commandite DE</p>	<p>LA FERTRILLE et C^e, fab. de tabletterie, rue Ste-Elisabeth, 7; le sieur Charles-Joseph de Laferrille gérant, le 8 octobre à 12 heures (N° 12687 du gr.).</p> <p>Du sieur DELAFERRILLE (Charles-Joseph), fab. de tabletterie, rue Ste-Elisabeth, 7, personnellement, le 8 octobre à 12 heures (N° 12688 du gr.).</p> <p>Pour être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, aux vérification et affirmation de leurs créances :</p> <p>NOTA. Il est nécessaire que les créanciers convoqués pour les vérification et affirmation de leurs créances remettent préalablement leurs titres à MM. les syndics.</p> <p>CONCORDATS.</p> <p>Du sieur NICOLAS (Isidore), fab. de porie-monnaie, rue Chapon, 9, le 8 octobre à 1 heure (N° 12690 du gr.).</p> <p>Du sieur JUDEL, anc. boulanger, demeurant actuellement quai de la Tourneille, 69, le 8 octobre à 1 heure (N° 12444 du gr.).</p> <p>Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union, et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.</p> <p>NOTA. Il ne sera admis que les créanciers reconnus.</p>	<p>Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics.</p> <p>REMISES A HUITAINE.</p> <p>Du sieur COMTAT (Jean-Claude-Marie), ancien md de vins, rue Chabannais, 2, actuellement rue de Valois, 48, passage Radziwil, le 8 octobre à 12 heures (N° 12685 du gr.).</p> <p>Pour reprendre la délibération ouverte sur le concordat proposé par le failli, l'admettre, s'il y a lieu, ou passer à la formation de l'union, et, dans ce cas, donner leur avis sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.</p> <p>NOTA. Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés ou qui se seront fait relever de la déchéance.</p> <p>Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics.</p> <p>PRODUCTION DE TITRES.</p> <p>Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, MM. les créanciers :</p> <p>Du sieur SCHRAMM (Christophe), nég. à La Chapelle-St-Denis, Grande-Rue, 181, entre les mains de M. Millet, rue Mazagan, 8, syndic de la faillite (N° 12584 du gr.).</p> <p>Du sieur BLANCHAIT (Ramon), carrossier, rue de la Pépinière, 50, entre les mains de M. Crampel, rue</p>	<p>St-Marc, 6, syndic de la faillite (N° 12657 du gr.).</p> <p>De la société FABROT jeune et MICHARD, nég. en soieries, rue Nve-St-Eustache, 23, entre les mains de M. Lefrançois, rue de Grammont, 16, syndic de la faillite (N° 12642 du gr.).</p> <p>Du sieur DERAMBURE (Eloi), md colporteur à Champigny-sur-Marne (Seine), entre les mains de MM. Bourbon, rue Richer, 39, et Leborgne, rue Berlin-Poiron, 13, syndics de la faillite (N° 12532 du gr.).</p> <p>Du sieur DUMONTREIL (Christophe-Emile), passementier, rue St-Benoit, 173, entre les mains de M. Pluzanski, rue Ste-Anne, 22, syndic de la faillite (N° 12686 du gr.).</p> <p>Pour, en conformité de l'article 493 de la loi du 28 mai 1838, être procédé à la vérification des créances, qui commencera immédiatement après l'expiration de ce délai.</p> <p>AFFIRMATIONS APRÈS UNION.</p> <p>Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur RITTERMANN, fab. de pianos, rue St-Antoine, 155, et rue de Charonne, 99, en retard de faire vérifier et d'affirmer leurs créances, sont invités à se rendre le 9 octobre à 1 heure très précise, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs dites créances (N° 1192 du gr.).</p>	<p>ASSEMBLÉES DU 3 OCTOBRE 1855.</p> <p>NEUF HEURES : Jacques, entr. de peintures, ciôt. — Kasriel, entr. de menus de musique, id. — Dames de Bonvald — Cantillon, md de marchandises, rem. à huit. — Porel, agent d'affaires, affrm. après union. DIX HEURES 12 : Pasquier, nég. — vérif. — Gougat, md de vins, id. — vérif. — Théry, md de charbons, colporteur, id. — Rolland, ancien restaurateur, conc. — DIX HEURES 15 : Deschamps, entr. de menus, synd. — Delaunay, nég. — rissour, vérif. — Coquet, mercier, id. — Hillou, nég. — Dragon, mercier, id. — Dame Martin, restaurateur, id. — Cornilleau, commis, id. — Chabon, chandises, id. — Rolland, épicière, id. — Marshall, commissaire, id. — DIX HEURES 20 : Carranza, nég. — DIX HEURES 25 : Delaunay, nég. — DIX HEURES 30 : Dames de Bonvald, md de marchandises, rem. à huit. — Dames de Bonvald, md de marchandises, rem. à huit. — Dames de Bonvald, md de marchandises, rem. à huit.</p> <p>Séparations.</p> <p>Jugement de séparation de corps et de biens entre Jeanne SOULIER et Jean-Joseph CATELIN, à Paris, rue des Amardières-Popincourt, 28. — Delesaux, avoué.</p> <p>Le gérant, BAUDOIN.</p>
--	--	--	--	--	--	--